



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°11 :

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT – RELAIS ASSISTANTS
MATERNELS – LIEU D'ACCUEIL
PARENTS ENFANTS

Séance ordinaire du 22 Septembre 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 septembre 2020

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Janine ZUROWSKI, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Excusés avec procuration : Valérie BARLOIS – LEROUX (à Françoise COSSECQ), Michel MENJUCQ (à Maël FETOUH), Bruno QUERE (à Violette LABARCHEDE), Géraldine AUDEBERT (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Marie E. DA ROCHA

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

DOSSIER N° 11 : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – RELAIS ASSISTANTS MATERNELS – LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS

RAPPORTEUR : Mael FETOUH

La ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde sont conventionnellement engagées depuis 2008 par le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), reconduit en 2016 pour 4 ans. Contribuant au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans, ce contrat d'objectifs et de financement est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

Suite à la réforme des prestations de services de la CAF, ces dernières découlant du CEJ sont désormais intégrées à la nouvelle Convention Territoriale Globale (adoptée lors du conseil municipal du 28 janvier 2020). En vertu de l'avenant à la CTG signé le 20 juillet 2020, celle-ci sera déclinée en conventions d'objectifs et de financement propres à chacun des gestionnaires percevant des prestations de services. Ainsi, les prestations de services « Relais Assistants Maternels » et « Lieux d'Accueil Parents enfants » doivent faire l'objet d'un conventionnement spécifique pour une durée de 4 ans.

La convention d'objectifs et de financement pour le Relais Assistants Maternels prend en compte son développement à 1.5 poste d'animateur pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023. La convention d'objectifs et de financements pour le Lieu d'Accueil Parents Enfants s'inscrit dans la continuité de la précédente pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Ainsi,

- VU** le Code Général des collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'aide sociale et des familles,
- VU** la convention territoriale globale adoptée en conseil municipal le 28 janvier 2020,
- VU** l'avenant à la convention territoriale globale signé le 20 juillet 2020,
- VU** les projets de conventions d'objectifs et de financement ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article 1 : Approuve les termes des conventions d'objectifs et de financement, prestations de service accueil de loisirs « Relais assistants Maternels » et « Lieux d'Accueil Enfants Parents » ci-annexées entre la Ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour les années de 2020 à 2023,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, tous avenants et tous documents utiles à ce dossier.

Article 3 : Dit que les recettes seront inscrites au budget chapitre 74.

Fait et délibéré le 22 Septembre 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

